

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 02942

Numéro SIREN : 420 510 331

Nom ou dénomination : A.V.N

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2018 sous le numéro de dépôt A2018/015292

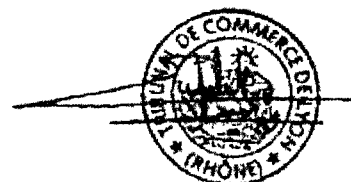
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2018/015292

Dénomination : A.V.N
Adresse : 9 rue Des 2 Vallées 69670 Vaugneray -FRANCE-
n° de gestion : 1998B02942
n° d'identification : 420 510 331
n° de dépôt : A2018/015292
Date du dépôt : 05/06/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 29/12/2017



5044430

5044430

A.V.N.
Société par Actions Simplifiée au capital de 903.000 €uros
Siège social : VAUGNERAY (Rhône) - 9 rue des Deux Vallées
420 510 331 R.C.S. LYON

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, et le VINGT-NEUF DECEMBRE, à 18 heures,

Les actionnaires de la Société "A.V.N." se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Michel ROZIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Fabien ROZIER est désigné comme secrétaire.

La société "FIDEO", Commissaire aux Comptes de la Société, a été convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JM

FR

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Michel ROZIER de son mandat de Président à compter du 31 décembre 2017, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé :

- ↳ Monsieur Fabien ROZIER
Né le 13 décembre 1978 à LYON 9^{ème} (Métropole de Lyon),
De nationalité française
Demeurant à VAUGNERAY (Rhône) - 408 Chemin Vieux Chatanay.

Cette résolution est mise aux voix :

Pour : 568

Contre : 1

Abstention: 1

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société "2IFR" de son mandat de Directeur Général à compter du 31 décembre 2017, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir du mandat du Président prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- ↳ Monsieur Jean-Michel ROZIER
Né le 2 décembre 1952 à VAUGNERAY (Rhône),
De nationalité française,
Demeurant à VAUGNERAY (Rhône), Le Godard.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Jean-Michel ROZIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

JMR

FR

En aucun cas Monsieur Jean-Michel ROZIER n'aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est mise aux voix :

Pour : 563.....

Contre : 1.....

Abstention: 1.....

Cette résolution est adoptée.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est mise aux voix :

Pour : 563.....

Contre : 1.....

Abstention: 1.....

Cette résolution est adoptée.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

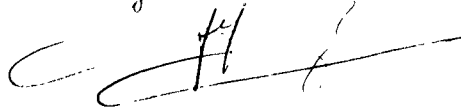
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT SORTANT

Jean-Michel ROZIER

"Bon pour démission de mes fonctions de Président
et acceptation des fonctions de Directeur Général"

*Bon pour démission de mes fonctions de Président
et acceptation des fonctions de Directeur Général*



LE SECRETAIRE

Fabien ROZIER



LE PRESIDENT ENTRANT

Fabien ROZIER

"Bon pour acceptation des fonctions de Président"

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*



LE DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Société "2IFR"

"Bon pour démission des fonctions de Directeur Général"

*Bon pour démission des fonctions de
Directeur Général*

